

ARRETE N°UCA-2018-557

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Madame Bénédicte MATHIOS par l'assemblée générale du laboratoire CELIS en date du 14 novembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Bénédicte MATHIOS est nommée Directrice de l'unité de recherche « Centre de recherche sur les Littératures et la Sociopoétique » (CELIS) à compter du 15 décembre 2018.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 décembre 2018.

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne,

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le
- Publié le

13 DEC. 2018

13 DEC. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.